



CERTIGREEN test - asbl de contrôle agréé
Adresse Rue de la Vecquée 170
B-4100 Seraing
Tél +32 471 58 07 08
E-mail info@certigreen.be
TVA BE 0650 647 987
www.certigreen.be



P.V. N° GRO-BTD-05-09-23-16984-CP

Date de visite : 05/09/2023

1^{re} visite 0

RAPPORT DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE A BT/TBT
(A.R. DU 08/09/2019 - LIVRE 1 - 4.2.3.2 - 4.2.4.3 - 5.3.5.2 - 5.4.2.1 - 5.4.3.6 - 5.4.4 - 7.1 - 7.2.5.1)

VISITE DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION EXISTANTE
(A.R. DU 08/09/2019 - LIVRE 1 - 2.11.2 + 6.5)

Objet	Habitation	Maison
	Adresse	Rue de l'Espinée 10, 6222 Brye
	Propriétaire	
	Demandeur	
	Téléphone	071817516
	A.R. du 08/09/2019 - Livre 1:	6.5 - Contrôle périodique 8.2.2 - Date d'installation après sept '81



Installation	Tension actuelle	3X230V
	Renforcement de puissance du raccordement au réseau public	Non permis
	Code EAN	Non communiqué
	Protection gén.	20A
	Qté tableaux	1
	Qté circuits	15
	Câble compteur-tableau	? ?x?mm ²
	Diff. gén. ≤ 300 mA (DDRG)	• 25A 300mA
	Diff. suppl. ≤ 30 mA (DDRS)	• 25A 30mA • 25A 10mA

Mesures		
Résistance de dispersion de prise de terre (PDT)	Isolement général par rapport à la PDT	Appareil utilisé
Non mesurable	25.2MΩ	MES015 (METREL MI3100)

Critère		Critère	
1. Résistance de dispersion de prise de terre (PDT)	Pas OK	6. Protection contre contacts indirects	Pas OK
2. Isolement général par rapport à la PDT	Pas OK	7. Appareillage fixe et à poste fixe	Pas OK
3. Continuité de terre	Pas OK	8. Canalisations électriques (fils, peignes, câbles, conduits)	Pas OK
4. Différentiel(s) général(aux) (DDRG)	OK	9. Repérages et/ou schémas unifilaire et de position	Pas OK
5. Protection contre contacts directs	Pas OK		

Voir infractions détaillées en page suivante.



THE
 LIBRARY OF THE
 UNIVERSITY OF CHICAGO
 540 EAST 58TH STREET
 CHICAGO, ILL. 60637

WARRANT OF CONFINEMENT AND RETURN TO CUSTODY OF THE STATE OF ILLINOIS

STATE OF ILLINOIS, County of Cook, ss. I, the Clerk of the Court, do hereby certify that the within and foregoing is a true and correct copy of the original as the same appears from the records of the Court.



IN WITNESS WHEREOF, I have hereunto set my hand and the seal of the Court at Chicago, Illinois, this 1st day of January, 1901.



CLERK OF THE COURT



RECEIVED JAN 1 1901

RECEIVED JAN 1 1901

RECEIVED JAN 1 1901



CERTIGREEN test - asbl de contrôle agréé

Adresse Rue de la Vecquée 170
B-4100 Seraing
Tél +32 471 58 07 08
E-mail info@certigreen.be
TVA BE 0650 647 987
www.certigreen.be



P.V. N° GRO-BTD-05-09-23-16984-CP

Date de visite : 05/09/2023

1^{re} visite

Infractions

- A.3. Plan(s) de position et/ou schéma(s) unifilaire(s) à corriger ou à compléter (A.R. du 8/09/2019 - Livre 1 - 2.13 - 3.1.2.1 à 3, parties a - 9.1.2)
- A.8. Tension de service à indiquer sur chaque tableau de répartition et/ou de manœuvre (A.R. du 8/09/2019 - Livre 1 - 3.1.3.3 a)
- B.22. Tableau impossible à ouvrir ou face avant du tableau impossible à enlever. Appareillages et/ou filerles non accessibles.
- B.26. Câble en sortie de compteur non visible (A.R. du 8/09/2019 - Livre 1 - 6.4.1)
- C.5. Sectionneur de terre placé dans un endroit difficilement ou non accessible (A.R. du 8/09/2019 - Livre 1 - 5.4.3.5)
- C.7. Résistance de dispersion de prise de terre non mesurable (A.R. du 8/09/2019 - Livre 1 - 6.4.5.2)
- D.3. Equipotentielle(s) supplémentaire(s) inexistante(s), incomplète(s) ou réalisée(s) par conducteur sans isolant vert/jaune ou de section de cuivre inférieure à 4 mm² ou 2,5 mm² sous tube (A.R. du 8/09/2019 - Livre 1 - 5.4.4.2 - 5.1.6.2)
- F.1. Interrupteur, prise de courant ou boîte de dérivation à reconditionner et/ou refixer. (A.R. du 8/09/2019 - Livre 1 - 5.2.6.1 - 5.3.3.4 - 5.3.5.2.a)
- F.2. Réaliser les connexions dans des coffrets, tableaux, boîtes de jonction ou de dérivation, aux bornes des interrupteurs, des prises de courant ou dans les boîtiers de luminaires (A.R. du 8/09/2019 - Livre 1 - 5.2.6.1)
- F.7. Prolongateur simple (allonge) ou multiple (multiprises) interdit en poste fixe (A.R. du 8/09/2019 - Livre 1 - 5.3.4.7)
- G.1. Obturer des ouvertures (IPXX-B max) et/ou placer un couvercle dans des boîtes de dérivation (A.R. du 8/09/2019 - Livre 1 - 4.2.2.3.a2)
- G.13. Cordon souple, cordelière, ou fil "rosette" interdit en poste fixe (A.R. du 8/09/2019 - Livre 1 - 5.2.9.3.f - 5.2.9.5)
- G.21. Locaux encombrés, Certaines prises de courant non accessibles n'ont pu être contrôlées (A.R. du 8/09/2019 - Livre 1 - 5.3.5.2).

Observations

- O.2. La présentation ultérieure des schémas/plans, absents lors du contrôle, pourrait induire d'autres infractions au moment de la revisite.
- O.3. Valeur de résistance de dispersion de prise de terre non mesurable. Toute correction utile est à apporter pour en permettre la mesure à la revisite.
- O.11. L'installation n'était pas équipée de luminaires lors du contrôle. Mise à la terre obligatoire pour luminaires classe 1, interdite pour classe 2.
- O.12. Certains (tous les) appareils de classe 1 étaient absents lors de la visite (appareils à raccorder d'office à la terre).

NON CONFORME

Installation non-conforme aux prescriptions de l'A.R. du 08/09/2019 - Livre 1

Installation à faire de nouveau contrôler avant

1 an à dater de ce PV, par CERTIGREEN (passé cette date, le ministère fédéral en charge de l'Énergie est averti de la persistance éventuelle d'infractions. (avant le 05/09/2024)

Renforcement de puissance du raccordement au réseau public

Bornes amont de la protection différentielle générale scellées ?

Pour CERTIGREEN test, l'inspecteur



Grégory
ROBIN
0460956734

Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation, et uniquement sur les installations domestiques concernées par la demande qui nous a été adressée. Aucune modification apportée à l'installation après le passage de l'agent-visiteur n'est prise en compte dans ce rapport. Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Toute réclamation est à transmettre à la société par écrit. Il peut être fait appel aux résultats d'inspection via recours au SPF Economie Direction générale de l'Énergie. Toute information contenue dans le présent rapport est confidentielle et ne peut être divulguée qu'au demandeur et au propriétaire. Seul le service du ministère fédéral de l'économie en charge de la surveillance des organismes de contrôle agréé peut avoir accès, à sa demande, à ces informations. En cas de non-conformité persistante à la seconde visite, une copie du rapport est d'office transmise au SPF Economie Direction générale de l'Énergie par CERTIGREEN test.

Obligations du propriétaire (AR du 8/9/19 - Livre 1 - 9.1.2 + 3.1.2 + 6.5.7.2.b7) : 1. Conserver, dans le dossier de l'installation électrique, ce procès-verbal, les plans et toute notice décrivant les garanties de sécurité que doivent présenter certaines machines, appareils ou canalisations électriques (nous conseillons de placer une copie de ces documents à proximité du tableau électrique principal) - 2. enseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique - 3. Aviser immédiatement le Ministre des affaires économiques, Direction générale de l'Énergie, de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité - 4. Entretenir ou faire entretenir son installation (tester régulièrement toutes les protections à courant différentiel résiduel via leur bouton de test, resserrer les bornes des tableaux une fois par an, dépoussiérer,...) - 5. Prendre toutes mesures adéquates pour que les dispositions de l'AR du 8/9/19 - Livre 1 soient en tout temps observées - 6. Transmettre au locataire, nouveau propriétaire, gestionnaire ou exploitant le dossier de l'installation électrique.





CERTIGREEN test - asbl de contrôle agréé

Adresse Rue de la Vecquée 170
B-4100 Seraing
Tél +32 471 58 07 08
E-mail info@certigreen.be
TVA BE 0650 647 987
www.certigreen.be



P.V. N° GRO-BTD-05-09-23-16984-CP

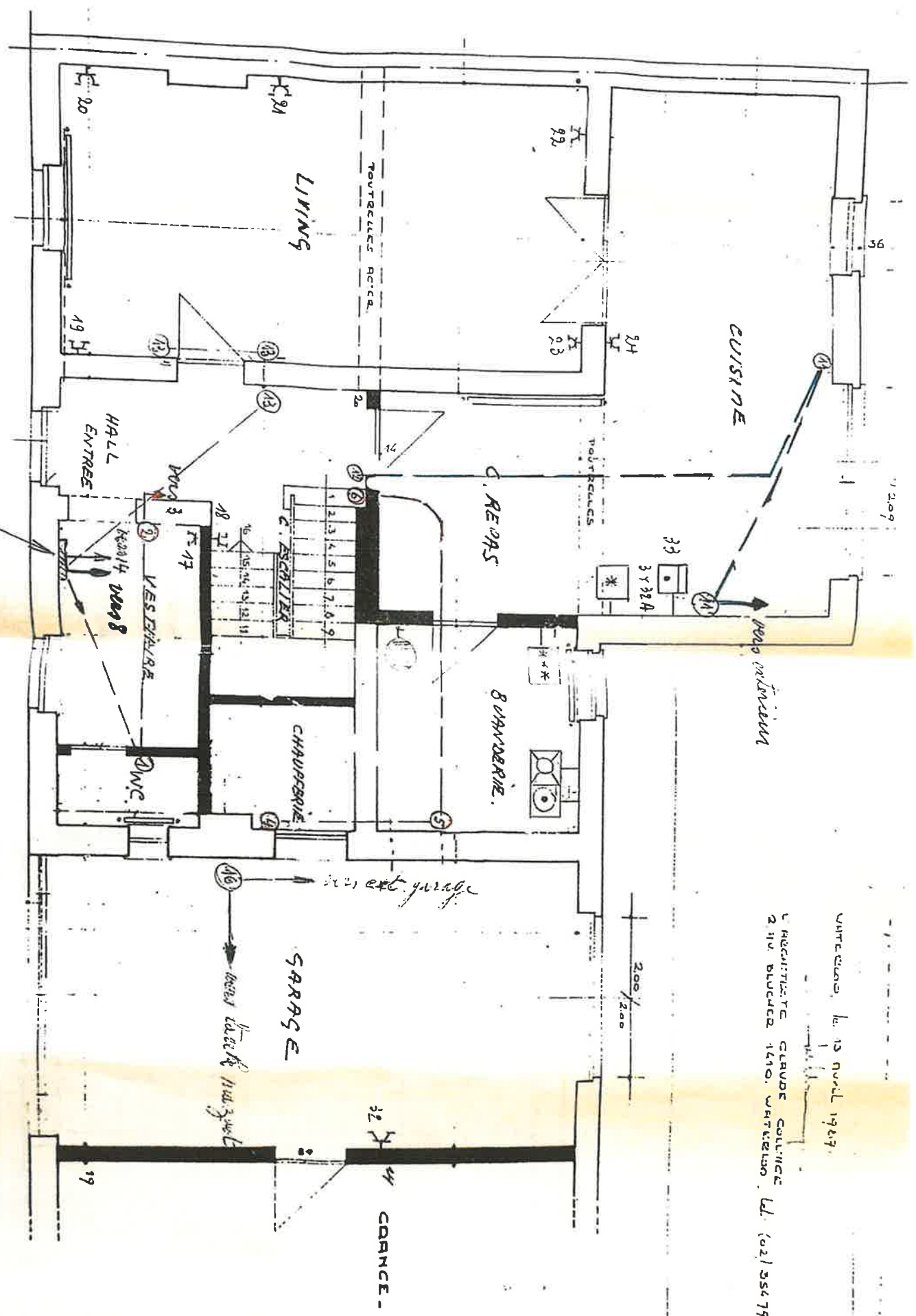
Date de visite : 05/09/2023

1^{re} visite

Photos annexes



WATKINS, L. 13 NOV 1967
 L'HECARTIERE CLAUDE COLLIARD
 24V BUCHE 1410. WATKINS, L. (02) 356 7944



CIRCUITS ELECTRIFIQUES
 Circuit A
 Circuit B
 Circuit C

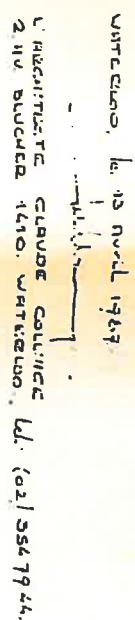
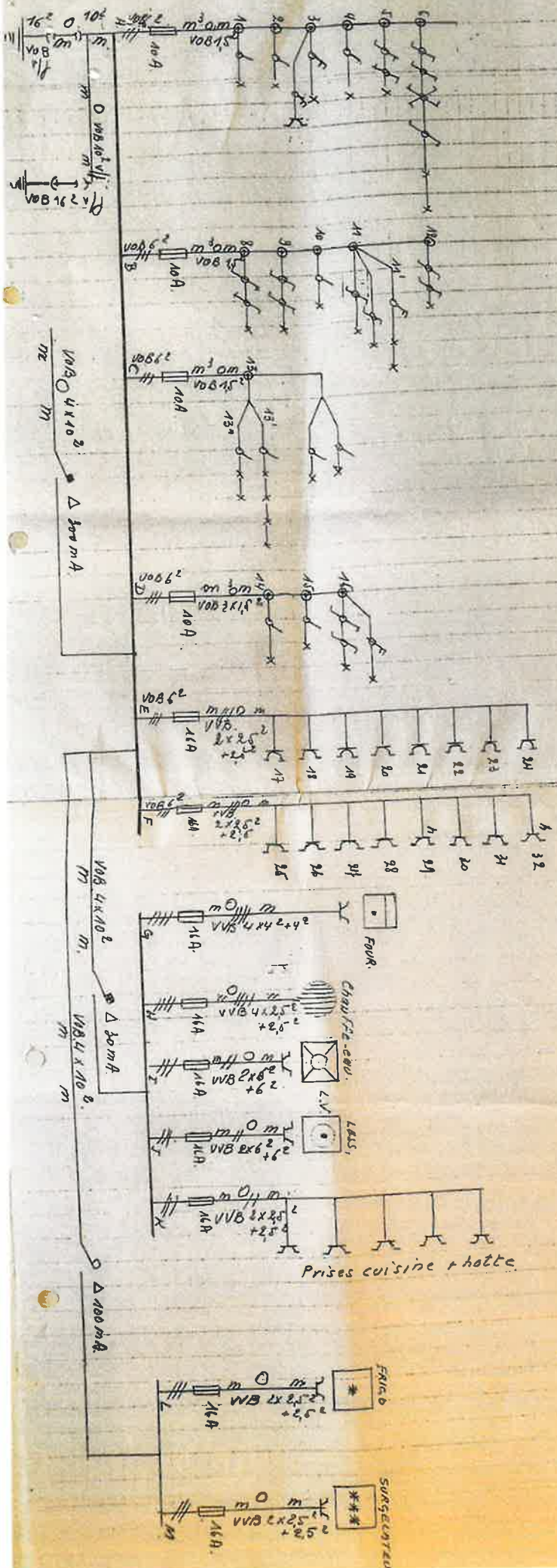


Exhibit A
Exhibit B
Exhibit C
Exhibit D

BAVE
MO. n^o 2 de l'épave.



10. me de l'Église
à BRYE

CIRCUITS ÉCLAIRAGE ET PRISES

Boulevard A : 1 M.C.

- 2 Vestibule
- 3 r. de Paris
- 4 Chauffage
- 5 Boudoir
- 6 c. escalier
- Boulevard B 8 Escalier 2

9 Dressing

10 Garçon

11 Boudoir

11' Ext. côté bureau

12 Eau froide

Boulevard C 13 Living

Boulevard D 14 Dressing

15 Escalier 1

16 Garage

Ext. côté garage

Tant à l'extérieur

Boulevard E. Jardinage : 17-18-19-20-21-22-23-24.

" F " Éclairage : 25-26-27-28-29-30-31-32

EN DIRECT DU CORRECT

Boulevard G : FOUR.

Boulevard H : CHAUFFE-EAU

Boulevard I : LAVIE-VAISSELLE Boulevard J : LESSIVEUSE

Boulevard K : PRISE CUISINE HOTTE Boulevard L : FRISSO

Boulevard M : SOUTÈREUSE.

